

Les Cimetières de Gaudreville

L'Ancien cimetière

Comme il était d'usage au XVI^{ème} siècle et encore de nos jours dans beaucoup de communes villageoises, ce cimetière, de surface assez réduite, entourait l'église de Gaudreville la Rivière, située dans la seigneurie ou « Mon du seigneur » avec le presbytère, le manoir et la motte féodale ainsi que le mentionnent clairement le plan et le registre terrier datés de 1760.

Mais aucune information sur ce cimetière n'a pu être recueillie pour la période allant de 1760 à 1856.

On retrouve alors le procès verbal suivant:

«le 27 mars 1856, à la requête de Louis Pellerin, propriétaire et maire, il est procédé par adjudication à la vente d'un terrain inculte à l'emplacement de l'ancien cimetière, pour une surface de 9 ares 3 centiares divisée en deux par le chemin de l'église ; ce terrain est borné par les propriétés du Duc de Clermont Tonnerre d'une part, de Mr. Pellerin, acquéreur de l'église d'autre part et par le chemin de la ferme.

Mr. Pellerin a tout le terrain derrière l'église plus 2 mètres de large en surplus.

La commune de Gaudreville possède le terrain à vendre depuis toujours, mais Mr. Pellerin n'a aucun titre à présenter.

La commune est autorisée cependant à l'aliéner par arrêté préfectoral du 22 février 1856 et à procéder à la vente.

L'adjudicataire devra clôturer ledit terrain, sans possibilité de communication entre les deux parcelles, avec une mise à prix de 300 frcs.»

Par ailleurs , une délibération du conseil municipal précise que le cahier des charges et conditions de vente de l'ancien terrain du cimetière par la mairie de Gaudreville sont établis le 6 mars 1856 et son adjudication a lieu le 27 mars 1856. La mise à prix est fixée à 300 francs, avec enchère de 5 francs.

Ont comparu à l'adjudication, Mr. Louis Pellerin, maire, propriétaire aux Boscherons, et Mr. Frédéric Damoiseau, propriétaire aux Murets, en tant que conseiller municipal.

Un explication a lieu pour stipuler que Mr. Pellerin est propriétaire du bâtiment mais pas du terrain autour, qu'il n'y a pas plus lieu de clore sauf les bords du chemin d'accès.

Ce terrain est adjugé 460 francs à Mr. Alexandre Moulin, journalier à Gaudreville, plus 41,35 francs pour les frais.

Le Nouveau Cimetière

Ce n'est que le 18 août 1893, en présence du maire Mr. Goujard, qu'une délibération du conseil municipal décide la création d'un nouveau cimetière avec une demande de subvention au Préfet.

Un devis estimatif est établi le 26 juillet 1894 pour 1800 francs, approuvé par la Préfecture le 2 octobre 1894.

Entre 1850 (?) et 1894, les inhumations des Gaudrevillais ont eu lieu au cimetière de Champ Dolent (à noter qu'il y eut 14 décès à Gaudreville entre 1889 et 1893).

Le 18 novembre 1894, nouvelle délibération du conseil municipal pour opérer une transaction avec Mme Vve Morisset, locataire d'une partie du terrain prévu pour la création du nouveau cimetière.

Le 25 novembre 1894, adjudication des travaux de construction pour la somme de 1664,30 francs. Pour celle-ci

- Mr. Louis Mabire, de Glisolles, a consenti un rabais de 5 %
- Mr. Edmond Boissière, de La Bonneville, 4 %
- Mr. Eugène Lebrasseur, maçon à Arnières, 9 %

Les travaux ont donc été adjugés à ce dernier et doivent être terminés au 1er août 1895.

A cette date le prix des concessions s'établit comme suit :

- perpétuelle : 60 francs
- trentenaire : 30 francs,
- temporaire : 15 francs.

Le versement du prix au receveur municipal est réparti pour 2/3 au profit de la commune et 1/3 pour les pauvres.

Ces prix resteront inchangés jusqu'en 1929.

La superficie du terrain acquis est de 18 ares.